

*Question présentée par la députée :*  
*M<sup>me</sup> Jennifer Conti*

*Date de dépôt : 21 novembre 2019*

## **Question écrite urgente**

### **Pour la protection des employé-e-s de l'hôtellerie-restauration**

Selon une pétition du SIT datant d'octobre 2019 : « sous prétexte du taux de chômage important pour certains métiers et de l'obligation d'annonce des postes vacants, la direction de l'OCE veut imposer 14 recherches par mois aux personnes à la recherche d'un emploi dans le service et en cuisine des cafés, restaurants et hôtels. »<sup>1</sup>

Cette pétition est l'occasion de rappeler que les employé-e-s de l'hôtellerie-restauration ont des conditions de travail pénibles (horaires irréguliers, heures supplémentaires, travail debout). En outre, les abus en termes de non-respect des conventions collectives de travail sont récurrents. La presse a récemment révélé le cas d'un service-traiteur ayant fait faillite avec d'importants arriérés de salaires. Le Conseil d'Etat doit œuvrer pour l'amélioration des conditions de travail du secteur.

Je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1. Est-ce que cette exigence supplémentaire est accompagnée de mesures spécifiques (p. ex. : formation) visant un retour durable à l'emploi ?***
- 2. Quelles sont les ressources humaines et financières dédiées au contrôle des conditions de travail des employé-e-s du secteur de l'hôtellerie-restauration ?***

---

<sup>1</sup> Disponible sous : <http://www.sit-syndicat.ch/spip/spip.php?article992>